



Alors ma question est celle ci:peut on négocier directement ce co

Par **calendula**, le **22/06/2009** à **15:48**

mes parents se sont portés cautions solidaires de ma soeur .depuis quelques années avocat ,tribunal,huissier s acharnent sur mes parents car ma soeur a du mal à rembourser sa dette qui a gonflé du fait des intérêts.J'ai l'impression que toutes ces personnes qui gravitent autour de cette affaire ont intérêt à ce que cela dure longtemps car même si ma soeur rembourse mensuellement une certaine somme celle ci va dans les poches de la "justice"
Alors ma question est celle ci:peut on négocier directement ce contentieux avec l'organisme bancaire afin de régler ça au plus vite car mes parents sont âgés et très modestes
merci

Par **jeetendra**, le **22/06/2009** à **16:07**

bonjour, juridiquement rien ne vous empêche de négocier directement avec le créancier, c'est même souhaitable, voir conseillé, l'huissier n'est que mandataire, ni plus, ni moins, prenez contact avec l'Association Acabe, ils pourront vous aider dans votre démarche, adresse ci-dessous, courage à vous, cordialement

ACABE
Boite Postale 40 024
94363 BRY SUR MARNE Cedex
[fluo]acabe@acabe.fr[fluo]